

PLFSS 2025

Le Snitem appelle à la transparence

Le mystère reste entier sur le contenu du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)*. **Dans ce contexte, le Snitem rappelle un certain nombre d'enjeux clés pour le secteur et, au-delà, le système de santé.**

« **N**ous n'avons, pour l'instant, aucune visibilité sur le contenu du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, s'inquiète François-Régis

Moulines, directeur des affaires gouvernementales du Snitem. *On est très loin de la pluri-annualité* ». La nomination très récente du nouveau gouvernement n'a, en effet, pas permis la tenue d'un dialogue préalable sur le texte, pourtant indispensable. Une situation délicate au vu de l'enjeu de ce texte et de son impact sur le système de santé, sans compter que les débats au Parlement seront sans doute complexes face à l'absence de majorité claire à l'Assemblée nationale.

UNE VISIBILITÉ NÉCESSAIRE

Pour les entreprises du DM, rien n'a filtré non plus « sur l'effort qui pourrait leur être demandé en termes d'économies », alors qu'elles ont, sur ce point, « besoin de visibilité », poursuit M. Moulines. Le Snitem rappelle en outre, à cette occasion, que les entreprises du secteur restent très mobilisées par la mise en application du règlement européen sur les DM, qui entraîne des mutations majeures avec un impact particulièrement fort sur les PME (93 % d'entre elles). « Leur adaptation aux mutations environnementales, certes indispensable et structurante, a également un coût dont il faut tenir compte », complète M. Moulines. Et si l'inflation est tombée à 1,9 % en août selon l'Insee, passant ainsi sous la barre des 2 % pour la première fois depuis trois ans, l'impact ne se fait pas encore sentir pour nombre d'entreprises en raison de décalages pouvant exister dans la traduction de cette baisse dans les contrats d'achats auprès de leurs fournisseurs...

POUR UNE RÉGULATION PLUS JUSTE

Autre sujet d'attention : la fixation du montant Z pour 2025, montant au-delà duquel se déclenche la clause de sauvegarde.

« Nous appelons à un calibrage de ce montant permettant de repartir sur de meilleures bases : cela nécessite, au préalable, une plus grande transparence dans le mode de calcul du déclenchement de la clause. Nous avons entamé un dialogue avec l'Administration, notamment la Direction de la sécurité sociale, sur ce point mais les échanges doivent se poursuivre », détaille le directeur des affaires gouvernementales du Snitem.

Par ailleurs, « nous aimerions que le PLFSS tienne compte des conclusions de la mission interministérielle sur les produits de santé qui, en août 2023, estimait que la régulation devait "s'appuyer sur des leviers combinés" et ne pouvait "uniquement s'appuyer sur le prix ou la clause de sauvegarde", complète-t-il. Elle recommandait également de travailler plus sur la pertinence des prescriptions, le respect des bonnes pratiques des sociétés savantes et de la HAS, les parcours, la diminution des gaspillages, rappelle-t-il. Un domaine sur lequel nous avons émis plusieurs propositions dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route relative au bon usage des produits de santé voulue par Frédéric Valletoux, alors ministre délégué en charge de la Santé et de la Prévention ».

Certains sujets faisant l'objet d'un large consensus dans ce domaine, y compris au sein de l'Assurance maladie, il serait possible d'avancer très vite, sans même avoir à passer par la voie législative.

* Article rédigé avant la présentation officielle du PLFSS pour 2025, le 10 octobre.



« Dernière minute »
Communiqué de presse du Snitem

